

**Sujet :** Tr: avis DREAL centre de soins Saint Aignan

**De :** BRULEZ Elodie - DDT 41/SEB/NAT <elodie.brulez@loir-et-cher.gouv.fr>

**Date :** 02/05/2023 à 16:31

**Pour :** STARC-BERNARD Laetitia (Chargé de mission Biodiversité) - DDT 37/SERN/FB <laetitia.starc-bernard@indre-et-loire.gouv.fr>, BORGET Isabelle (Gestionnaire Natura 2000, instructeur pour l'évaluation incidences et gestion espaces et espèces protégées) - DDT 36/SPREN/UN <isabelle.borget@indre.gouv.fr>, CARDIN Valérie - DDT 18/SER/BFCN <valerie.cardin@cher.gouv.fr>

Bonjour à toutes,

J'espère que vous allez bien.

Je vous fais suivre l'avis de la DREAL pour cette demande. Je sollicite le CNPN.

Bonne journée et à bientôt.

Elodie

**Élodie BRULEZ**

Chargée de mission biodiversité  
Unité Nature et Forêt

Tél : 02 54 55 76 39 (bureau) / 06 72 35 41 17 (télétravail)

31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
Territoires**



www.loir-et-cher.gouv.fr



@prefet41



@prefet41

----- Message transféré -----

**Sujet :** avis DREAL centre de soins Saint Aignan

**Date :** Thu, 13 Apr 2023 10:07:38 +0200

**De :** FAUST Segolene - DREAL Centre/SEBRINAL/DB/UCPB

[<segolene.faust@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:segolene.faust@developpement-durable.gouv.fr)

**Organisation :** DREAL Centre/SEBRINAL/DB/UCPB

**Pour :** BRULEZ Elodie - DDT 41/SEB/NAT [<elodie.brulez@loir-et-cher.gouv.fr>](mailto:elodie.brulez@loir-et-cher.gouv.fr)

Bonjour Elodie,

tu trouveras ci-dessous l'avis de la DREAL pour le Centre de soins de Beauval Nature.

Bonne journée,

A bientôt

Sékolène

**Sékolène FAUST**

Chargée de mission Biodiversité (absente le vendredi)

SEBRINAL/DB/UCPB

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre

5 avenue Buffon 45064 ORLEANS

Tel : +33 236174331

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Centre

Par courriel du 21 février 2023, vous sollicitez l'avis de la DREAL sur une demande de dérogation au titre des espèces protégées pour la capture, le transport et le relâcher d'espèces animales dans le cadre de soins dispensés au centre de soins pour la faune sauvage Françoise Delord.

Cette demande de dérogation au titre des articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement vise à couvrir l'ensemble des activités du centre de soins de Saint Aignan sur Cher (41). C'est une structure dépendant de l'association Beauval Nature pour la recherche et la conservation.

Ce centre s'est donné pour mission de recueillir oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles blessés, issus du milieu naturel, de les soigner, puis de les relâcher dans la nature une fois leur autonomie retrouvée.

Cette dérogation porte sur la capture en vue de sauvetage de spécimens d'espèces de faune protégées, leur transport vers le centre de soins, la détention de ces spécimens, leur transport en vue du relâcher dans la nature, le transport des échantillons biologiques et cadavres vers le laboratoire du Zooparc de Beauval, muséums ou centre d'équarrissage.

L'établissement détient une autorisation d'ouverture en date du 6 décembre 2022 (Arrêté préfectoral n° 41-2022-12-06-00003) et le certificat de capacités n°41-2022-002-CdS-FSC a été attribué au Docteur vétérinaire Océane Graillet, responsable du centre, le 6 décembre 2022.

Une équipe de 7 salariés permanents a été recrutée. Elle sera complétée par du personnel en service civique et des bénévoles.

Un plan des installations ainsi que des photos sont joints au dossier et montrent le bon état de ces dernières et le matériel de qualité investi.

La demande porte sur une liste espèces protégées, mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles, annexée à l'arrêté d'ouverture de l'établissement. Les espèces relevant de l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégés et menacés d'extinction en France feront l'objet d'un arrêté ministériel.

La région Centre-Val de Loire compte assez peu de centres de soin. Le site de Beauval est idéalement placé vis-à-vis des autres centres de la région. Aussi, dans l'intérêt de la protection de la faune sauvage, considérant qu'il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante et que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle, j'émet un avis favorable sur ce projet.

La DREAL sera destinataire du bilan annuel et sera informée au fil de l'eau des prises en charge d'espèces liées à un Plan national d'actions (PNA).

**Ségolène FAUST**

Chargée de mission Biodiversité (absente le vendredi)

SEBRINAL/DB/UCPB

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

5 avenue Buffon 45064 ORLEANS

Tel : +33 236174331

[www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire